

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 23\_113**

**OBJET : AUTORISATION PONCTUELLE  
PORTANT CREATION D'EMPLOIS  
NON PERMANENTS ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR DES  
POSTES TECHNIQUES**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 20h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 7 juin 2023

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Votants : 29</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre-BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre-FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno-GUOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martiné MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; <del>Christiane BROTT-SIMON</del> (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, <del>Bertrand PICHON-MARTIN</del>, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, <del>Nathalie HENNER</del>, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; <del>Denis BLANQUET</del>, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTHIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Mathias LAVOLÉ à Véronique MOREL ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ;</p>
---	--

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur les postes suivants définis dans le tableau ci-dessous.

Ces emplois non permanents seront occupés par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la durée indiquée dans le tableau ci-dessous ainsi que la rémunération correspondante sera calculée au maximum sur l'indice brut indiqué dans le tableau du grade de recrutement.

Date de début	Durée	Fonction	Cat.	Grade	Temps de travail	Missions du poste	Indice brut maximum
01/06/2023	5 mois	Gardien de déchèterie	C	Adjoint technique	Temps non complet 23h hebdo (temps de travail pouvant être majoré en fonction des nécessités de service)	Gardien de déchèterie à St Pierre d'Entremont et à Entre-Deux-Guiers	499
01/06/2023	5 mois	Gardien de déchèterie	C	Adjoint technique	Temps non complet 8h hebdo (temps de travail pouvant être majorés en fonction des nécessités de service)	Gardien de déchèterie à St Pierre d'Entremont et à Entre-Deux-Guiers	499
01/06/2023	5 mois	Agent technique polyvalent	C	Adjoint technique	Temps complet	Agents aux espaces verts et menus travaux de bricolage	499

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 19/06/2023

ID : 038-200040111-20230615-23\_113-DE



- **AUTORISE** la création à compter du 01/06/2023 d'un emploi non permanent, sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet de 5 mois pour une durée hebdomadaire de 23h.
- **AUTORISE** la création à compter du 01/06/2023 d'un emploi non permanent, sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet de 5 mois pour une durée hebdomadaire de 8h.
- **AUTORISE** la création à compter du 01/06/2023 d'un emploi non permanent, sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet de 5 mois pour une durée hebdomadaire de 35h.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 15 juin 2023,

La Présidente,

Anne LENFANT

